



Avoir du 4 avril, le magasin ferme le 30 septembre

Par **nicole08bleu**, le **18/08/2009** à **20:25**

Bonjour, j'ai un avoir de 98 € datant du 04/04/09 : l'achat que j'avais fait dans un magasin de linge de maison "la Couponnière" n'allait pas, il m'avait été fait un avoir. Le magasin va fermer le 30/09/09 (la propriétaire a racheté une autre boutique "Blondeaux" dans la même ville et transfère ses articles dans cette boutique, changement d'enseigne). La propriétaire me demande de solder cet avoir à "la Couponnière", le problème est qu'elle a déménagé pratiquement tout le magasin et je ne trouve rien qui me plaise. Puis-je demander qu'elle me rembourse cet avoir ? Peut-elle me proposer un nouvel avoir au nom de sa nouvelle boutique ? Que dit la loi ? Merci et cordialement